



CET ÉTÉ À NANTERRE, PLACE À LA DÉTENTE !

07

ATTRIBUTIONS

QUAND LES CHIFFRES
PARLENT...

12

AMBIANCE FESTIVE

AUX TERRASSES
ET AU PETIT-NANTERRE...



EN VUE

Loi ELAN, l'USH réagit !

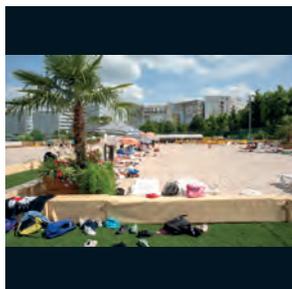
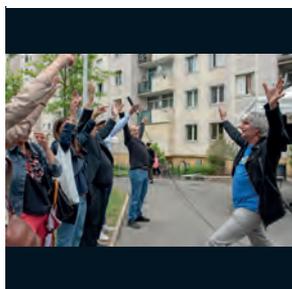
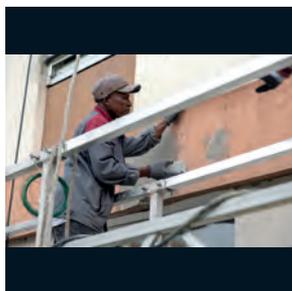
Critiquée le 4 avril dernier lorsqu'elle avait immédiatement apporté son soutien au projet de loi ELAN, l'USH a réagi au mois de juin, quelques jours seulement après la tenue de l'AG des Offices à Grenoble (voir article page 8).

Pour Jean-Louis Dumont, son président, « les débats parlementaires ont montré que le logement social n'a pas que des amis. Nous connaissons l'aversion de Bercy qui n'arrive pas à considérer le logement social comme un investissement pour l'humain, et qui le réduit à un coût. Nous appelons le Gouvernement à sanctuariser la loi SRU, et à interdire la vente en blocs d'immeubles HLM à des acteurs qui n'ont en rien contribué à leur construction. Nous, HLM, nous remplissons une mission sociale qu'aucun acteur privé ne remplit et ne remplira. »

Il demande au Gouvernement, dans le cadre du débat parlementaire, de « veiller à la protection des fondamentaux du logement social en France qui ont démontré leur efficacité pour doter notre pays de plus de 4 millions de logements à loyers maîtrisés ».



N°56



04

Dossier

BUDGET 2018

08

Actualité

AG DES OFFICES

10

Vie des quartiers

PETIT NANTERRE

14

A votre service

CET ETE
A NANTERRE





A la manifestation contre la loi ELAN le 5 juin 2018



Terrasses 7 et 8



Joliot-Curie I



aux tours Aillaud

Logement social : vers une profonde transformation du modèle français.

La Loi ELAN, débattue et votée ce mois de juin à l'Assemblée Nationale, montre la volonté de notre gouvernement de faire table rase des avantages que présentait le modèle français du logement social. Il en va pour le logement social comme pour les transports ferroviaires, par exemple, où tous les principes qui introduisaient de l'égalité et une dimension sociale sont démantelés, pour être supplantés par un système libéral implacable... Alors qu'une étude récente conduite par Housing Europe, fédération européenne du logement social et coopératif, a montré que notre modèle demeure l'un des plus fiables qui soit en évitant que ne se creusent trop d'inégalités. Après la Loi de Finances 2018, qui affaiblit considérablement les finances de nos organismes, c'est maintenant la loi ELAN qui introduit la loi du marché dans le logement social. Ce sera sans doute l'ultime étape avant d'y faire entrer des capitaux privés, avides de vite rentabiliser leurs investissements. Ces coups successifs portés au logement social s'inscrivent dans la suite directe de la création du Fonds National d'Aides à la Pierre (FNAP) qui devait être alimenté à parité par l'Etat et par les bailleurs. Cet engagement n'a bien sûr pas été suivi, et aujourd'hui la contribution des bailleurs est 10 fois supérieure à celle de l'Etat... ! Pour 2018, la part de l'Etat est de 38 millions d'euros alors que celle des bailleurs dépasse les 380 millions d'euros.

La logique financière en cours désengage l'Etat de sa responsabilité de solidarité vis-à-vis du logement social et ce sont les locataires qui, à travers leurs loyers, sont maintenant quasiment seuls à financer la construction. Pourtant, il est impératif d'avoir un niveau de construction important car le nombre de demandeurs ne cesse d'augmenter.

Lors de l'Assemblée Générale de la Fédération des Offices, qui s'est tenue début juin à Grenoble, cette question a été au cœur des discussions et des débats : une grande inquiétude s'est exprimée, que ce soit chez les bailleurs eux-mêmes ou chez les élus locaux car, en choisissant de regrouper les bailleurs dans des groupes de plus en plus importants, en choisissant de confier aux métropoles les projets d'urbanisme, on éloigne forcément les habitants des lieux de décisions.

Bien sûr, tout ne va pas bien dans le logement social quand on voit les délais qui ne cessent de s'allonger pour en obtenir un. Bien sûr, vivre ensemble demande des efforts à tous et les problèmes d'incivilités, de sécurité ne sont pas à prendre à la légère. Bien sûr, il faut être vigilant sur l'entretien du patrimoine...

Mais ce n'est pas en diminuant les moyens des organismes sociaux, et en rompant le lien qui existe entre les villes et leur office que nous pourrions améliorer la situation.

Les problèmes et le devenir du logement social sont l'affaire de tous. Les décisions qui se prennent maintenant conditionnent aussi l'avenir de notre ville et des Nanterriens.

Marie-Claude GAREL
Présidente de l'Office

BUDGET 2018 : QUELLES CONSÉQUENCES POUR LES LOCATAIRES ?

Le budget 2018 de l'Office, voté au mois de mars dernier, a marqué un virage dans le développement de l'organisme. Deux mois plus tard, nous avons voulu revenir sur les conséquences au quotidien au niveau de l'entreprise, mais surtout sur les impacts principaux pour nos résidents. Retour sur deux décisions emblématiques de ce vote : la restriction des grands travaux annuels, et la mise en œuvre de la Réduction de Loyer de Solidarité (RLS)



Flash back... L'an passé, lors de ses visites d'automne, Marie-Claude Garel l'avait presque annoncé devant les locataires : « **le projet de loi de Finances pour 2018 pourrait nous amener à réduire très fortement nos investissements pour les prochaines années... Et peut-être même y renoncer, tout simplement...** ».

Depuis, fin décembre 2017, la loi de finances a rendu son verdict. Malgré la belle mobilisation du mouvement HLM, des locataires, des salariés, le Parlement n'a rien voulu entendre et a entériné le choix fixé par le Gouvernement : pour faire des économies dans la construction de son

budget, l'Etat a décidé de réduire sensiblement son enveloppe dédiée aux APL et aux allocations logement, obligeant de la sorte les organismes de logement à réduire les loyers pratiqués.

3 millions de travaux non réalisés

L'opération mise en œuvre dans le courant de ce mois de juin (voir article « Titre » ci-après) apparaîtra quasiment indolore pour les locataires, en termes de loyers. Mais elle pénalisera durement les organismes HLM, tenus de prendre en charge sur leur propre budget le manque de recettes provenant des loyers. Et réduira très sensiblement le montant des inves-

tissements consentis chaque année pour l'entretien du patrimoine.

« **Nous avons finalement dû faire une économie de 3 millions d'euros sur notre budget voté en mars dernier,** indique la Présidente. **3 millions consacré à l'investissement et à l'embellissement du patrimoine, au titre des Grands Travaux** ».

Ce sont finalement 1,7 millions d'euros (au lieu de 4,7 millions l'an passé) qui seront investis au titre de l'année 2018 dans les travaux. Le Conseil Central de Concertation Locative (CCCL), qui fait chaque année le choix des opérations à réaliser, a

donc dû faire un choix difficile : ce seront donc essentiellement des opérations de sécurité et de confortement du patrimoine qui seront réalisées, au détriment des actions d'embellissement préconisées le plus souvent par les locataires eux-mêmes. **« Nous avons retenu des travaux dans des domaines tels que l'électricité ou les ascenseurs, qui entrent dans le champ de la responsabilité première du bailleur. Mais ce qui nous inquiète, c'est l'entretien général du patrimoine ».**



C'est ainsi que des travaux plus traditionnels, tels que les remises en peinture des cages d'escalier ou les ravalements seront sérieusement remis en question, ou au mieux différés dans le temps.

LA RÉDUCTION DE LOYER DE SOLIDARITÉ (RLS) EFFECTIVE EN JUIN

Principale décision de la loi de finances, la RLS sera effective dès ce mois-ci. Rappelons les faits : soucieux de réduire la dette publique chère à Maastricht, le Gouvernement a décidé de baisser dans son budget ses dépenses en matière d'allocation logement, et procédé finalement à une coupe de 800 000 euros. Mais comment faire passer le message auprès des familles d'électeurs, pour lesquels ces allocations logement représentent une part importante de leur budget familial ? En obligeant les organismes de logement à baisser les loyers d'un montant équivalent...

La quittance de loyers de ce mois de juin reprendra le détail de tous ces calculs, réalisés avec l'aide de la CAF, comprenant en particulier les trop perçus auprès de la CAF depuis le mois de février, date de la mise en œuvre réelle de la mesure. Pour nos locataires, la mesure sera quasiment transparente, certains gagnant même quelques poussières d'euros au passage.

Pour l'Etat en revanche, l'opération sera belle, puisque cela représentera une économie substantielle de 800 000 € dans ses dépenses d'action sociale... !

Quant aux organismes tels que l'Office, cela représentera pour eux une perte sèche, estimée pour l'heure à 3 millions d'euros en ce qui concerne notre Office. Un sale coup pour les organismes de logement...

RAPPEL DES GRANDS TRAVAUX EN CHIFFRES :

42 opérations retenues (contre 157 opérations en 2017)

Montant total des travaux proposés et chiffrés : **17 708 700 € HT** (hors travaux pluriannuels, ANRU et remplacement des chaudières) contre 17 208 850 € en 2017

Montant total des travaux retenus : **1 500 000 € HT**, contre 4 300 000 € en 2017.

Ascenseurs : **269 000 €** (contre 515 100 € en 2017)

Clos et couvert : **93 000 €** (contre 329 000 € en 2017)

Confort Logement/Sécurité électrique : **328 000 €** (contre 319 200 € en 2017)

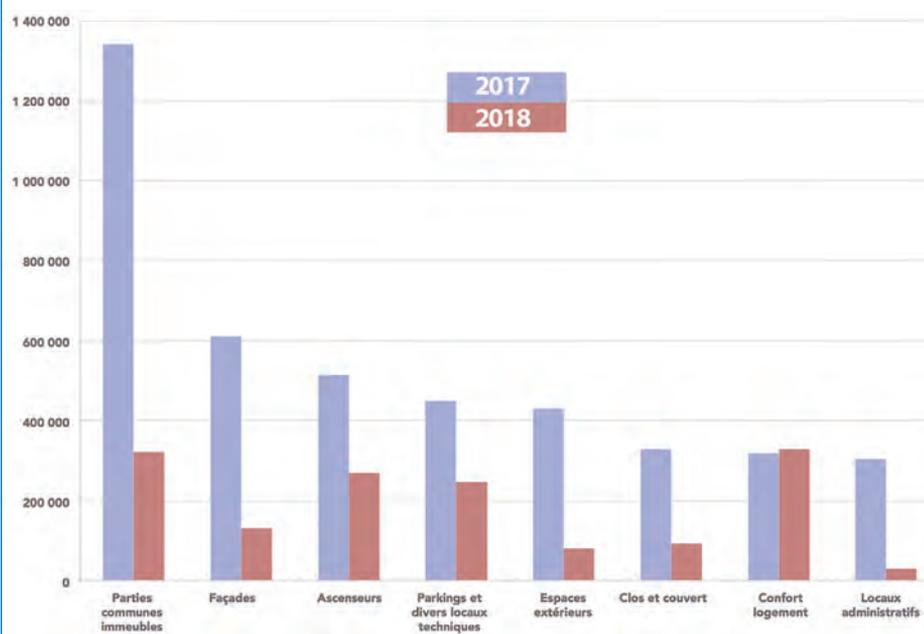
Espaces extérieurs : **80 000 €** (contre 430 300 € en 2017)

Façades : **131 000 €** (contre 610 400 € en 2017)

Locaux administratifs : **30 000 €** (contre 305 000 € en 2017)

Parkings et locaux techniques : **246 400 €** (contre 449 300 € en 2017)

Parties communes : **322 600 €** (contre 1 341 700 € en 2017)



LOYERS-PLAFONDS : ET MAINTENANT ?

L'Office aura finalement tenu bien longtemps... Beaucoup d'autres organismes se sont, selon les cas, soit engouffrés dans la brèche ouverte, soit résolus au fil du temps sous la pression de leurs budgets, à appliquer les loyers-plafonds à la relocation. C'est désormais le cas pour l'Office, qui demeurait le dernier organisme de la région parisienne à ne pas avoir mis en œuvre cette mesure.

En février 2017, il y a un peu plus d'un an, Marie-Claude Garel déclarait dans les colonnes de Cité-Mag' : **« Pour l'instant, nous tenons (.../...). Mais qu'en sera-t-il demain ? Devra-t-on décider de limiter notre volume de travaux d'entretien pour garder à tout prix un bas niveau de loyer ? ».**

La loi de finances 2018 a précipité les choses, et le Conseil d'Administration de l'Office a décidé de franchir le pas à compter de l'année 2018, en instaurant ce changement à compter de cette année.

Pas de changement pour les locataires actuels

Cette mesure s'applique désormais aux nouveaux entrants de l'Office, elle ne touche donc pas les locataires actuels qui ne verront aucun changement dans leur quittance. Seuls, les nouveaux locataires se verront appliquer la mise en œuvre du loyer-plafond, lors de leur entrée dans le parc de l'Office.

« Pour faire face aux baisses incessantes de subventions de l'Etat, indique Véronique Monge, l'Office a dû se plier à cette règle pour toutes les opérations neuves sorties de terre ».

Un certain nombre de nos locataires paient donc déjà au loyer-plafond,



depuis quelques années : c'était la condition pour pouvoir « boucler » financièrement les opérations, et donc continuer à construire des logements neufs sur la ville.

En cette période difficile, ce sont essentiellement des considérations financières qui ont guidé la décision prise par les administrateurs. Il est estimé en effet que la mise en œuvre du loyer-plafond pourrait à terme représenter une recette supplémentaire permettant de reprendre une partie des investissements et des grands travaux que l'Office a dû baisser cette année.

Une exception pour les logements plus petits

Le Conseil d'Administration a toutefois consenti une exception notable dans l'application de cette mesure, pour les demandes de mutation pour un logement plus petit. **« Il faut pour cela que le nouveau logement compte une pièce en moins, et 10% de surface en moins également : dans ces conditions, le nouveau logement est proposé au même prix, et non au loyer-plafond »**, poursuit la présidente. Un geste en faveur des familles ou des personnes seules qui se retrouvent au fil des années dans un logement devenu trop grand...

SEULEMENT 3 LOGEMENTS SUR 10 SONT ATTRIBUÉS PAR L'OFFICE !

Comme chaque année, au mois de juin, l'ensemble des services de l'office fait le bilan de son activité pour l'année précédente.

Le sujet des demandes de mutations est un point particulièrement sensible pour les locataires qui attendent depuis des années (pour certains plus de 10 ans) un logement correspondant à leurs besoins. Voici quelques éléments qui donnent à réfléchir.

Le barème de cotation des demandes

Depuis 2014, l'office a institué un barème de cotation de la demande de mutation. En 2016, nous avons ajusté les points selon les critères pour mieux prendre en compte à la fois la composition familiale mais aussi l'ancienneté de la demande et celle dans le logement. Les choix de quartiers ne font plus partie des éléments retenus dans la cotation mais sont toujours considérés dans la demande pour répondre au mieux aux souhaits de chacun dans son parcours résidentiel.

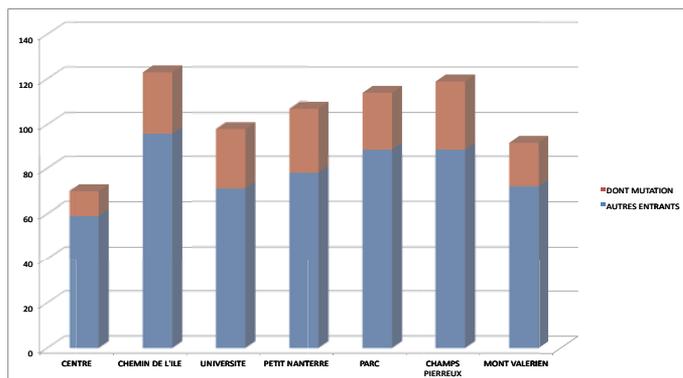
Devant la crise aigüe du logement, les délais sont toujours forts longs, malgré les efforts constants de la Ville de Nanterre et de l'office pour construire de nouveaux logements sociaux de qualité dans des programmes mixtes.

Il faut dire que toutes les villes du département ne font pas le même effort. Les contingents de la Préfecture sont tous absorbés par des demandeurs labellisés DALO et encore trop souvent non Nanterriens. Ainsi pour 2017, ce sont 93 logements qui ont été attribués dans ce cadre et 162 dossiers qui ont été étudiés par la Commission d'Attribution de Logement (CAL) de l'office de Nanterre.

Vous trouverez sur le site de l'office www.ophlm-nanterre.fr l'ensemble des éléments pris en compte dans le calcul du barème.

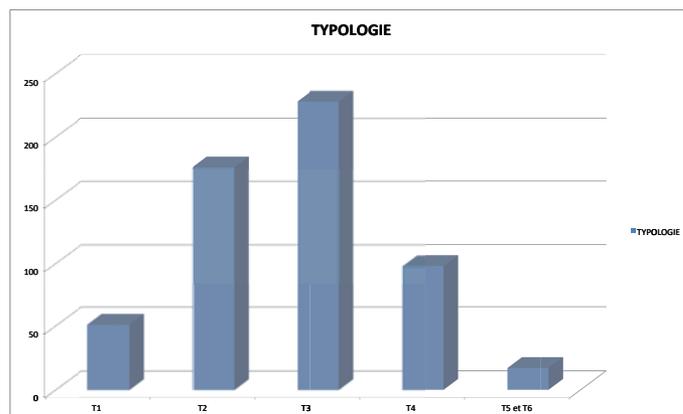
Nous attirons l'attention de nos locataires sur la nécessité de bien renouveler à la date anniversaire leur demande de mutation, et de fournir toutes les pièces nécessaires pour que leur dossier soit bien à jour. Et bien sûr de ne pas présenter de dettes locatives qui restent réhivitoires dans ce type de démarche...

NOMBRE DE MUTATIONS



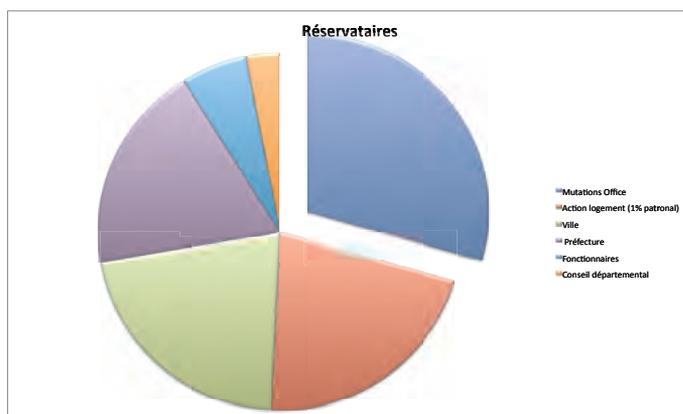
En 2017, l'office a relogé 569 ménages dont 169 en mutation interne, soit 29,70% des attributions. Soit moins d'un logement sur trois !

TYPLOGIE



La typologie des logements est également révélatrice...

RESERVATAIRES



Si 30 % à peine des logements sont attribués par l'Office, il est intéressant de regarder ce qui se passe, réservataire par réservataire.

AG DES OFFICES : QUELLES AVANCÉES ?

La Fédération nationale des Offices Publics de l'Habitat a tenu son assemblée générale annuelle les 7 et 8 juin à Grenoble. Pendant deux jours, près de 200 offices étaient réunis pour débattre et échanger autour de l'actualité. Retour sur ces deux jours où la Réduction de Loyer de Solidarité (RLS) et surtout le projet de loi ELAN ont été au cœur des débats.

« **Nous partageons vos constats sur l'évolution actuelle du logement social** ». C'est par ces mots que Marie-Claude Garel a apostrophé le président Cacheux lors de l'Assemblée Générale. « **Mais, dans votre projet de résolution, nous nous contentons de ces constats et de nous engager à suivre le mouvement, en quelque sorte. Or, nous devons aussi demander des choses, d'autant que la loi ELAN est toujours en débat à l'Assemblée Nationale** ».

Les débats à l'AG ont été intéressants,

mais n'ont pas été de tout repos. Les congressistes ont largement exprimé leurs inquiétudes sur l'évolution en cours du logement social. Force de proposition au bénéfice des habitants les plus modestes, deux tiers des Offices ont malheureusement dû réduire la voilure dès 2018, d'après les chiffres tirés de la première enquête sur les conséquences de la RLS.

Comme l'Office de Nanterre, ils vont devoir réduire leur budget d'entretien et surtout leurs investissements en travaux neufs et en travaux. L'heure est toujours à la contestation des mesures de la loi de finances 2018, et à la mobilisation en vue de la prochaine loi de finances.

« **Nous demandons la non-reconduction de cette mesure néfaste pour la Loi de Finances 2019**, précise Marie-Claude Garel. **Nous avons obtenu que la résolution soit plus offensive dans ce domaine, notamment** ». Au-delà de cette baisse conjointe des APL et des loyers, d'autres sujets d'inquiétude ont pu être abordés, tels que le projet de vente des logements, qui serait multiplié par 5 très rapidement, l'obligation de regroupement des organismes qui comptent moins de 15 000 logements, ou la place des élus locaux qui seraient très largement mis à l'écart dans les futures décisions sur le logement.

Autre sujet de débat, la possible remise en cause de la loi SRU qui prévoit la construction dans chaque commune de 25 % de logements sociaux, ce qui est loin d'être le cas dans la plupart des 10 autres communes de notre ter-



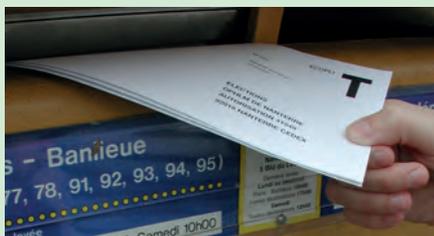
ritoire Paris Ouest la Défense. « **Nous savons que l'objectif de nos collègues, c'est que ce taux de 25 % soit appliqué, non plus à chacune des communes, mais au territoire dans son ensemble. Ce qui fait que Neuilly par exemple, grâce aux logements sociaux de Nanterre, ne serait plus hors la loi...** »

La résolution a finalement été légèrement modifiée, dans un sens un peu plus offensif, suite aux propositions de notre Office et avec le soutien de plusieurs autres délégués. Tout cela en présence de Jean-Louis Dumont, président de l'USH, qui a entendu les craintes exprimées par la base des organismes de logement.

Relation de cause à effet, ou simple coïncidence ? Toujours est-il que quelques jours après l'Assemblée Générale, l'USH publiait un communiqué (voir rubrique « En Vue », page 2) durcissant sa position au regard des évolutions en débat au Parlement...

La situation est tendue et difficile, mais il ne sera pas dit que l'Office sera demeuré l'arme au pied...

ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS DES LOCATAIRES LOCATAIRES, FAITES ENTENDRE VOTRE VOIX



Comme tous les 4 ans, les locataires seront appelés à la fin de cette année à élire leurs représentants qui siègeront au Conseil d'Administration de l'Office. Dans sa forme actuelle, ils sont quatre administrateurs. Présents dans les différentes commissions (attribution des logements, appel d'offres, CCLL...), ils veillent aux intérêts des locataires, tout en participant à la gestion de l'organisme.

Le Conseil d'Administration était amené à définir l'organisation du vote : celui-ci vote se déroulera par correspondance **jusqu'au 8 décembre 2018**. Nous reviendrons sur ce sujet lors de notre prochaine édition.

LE PIÈGE DE LA VENTE DES LOGEMENTS HLM...

Comme chaque année à l'occasion des décisions budgétaires, le Conseil d'Administration s'est prononcé sur la vente des logements HLM. Et comme chaque année, il a décidé de ne pas donner suite à ce type de processus que pratiquent certains organismes de logement social. Retour sur cette décision revenue avec force à l'ordre du jour avec le projet de loi ELAN.

La décision est passée pratiquement inaperçue, tant elle est habituelle et ne fait guère l'objet de débat au sein du Conseil d'Administration : l'Office a confirmé qu'elle ne procéderait à aucune vente de logement de son patrimoine social.

« C'est d'abord une question de principe et d'équité, précise Marie-Claude Garel. Rappelons-nous que ces logements ont été construits avec des aides publiques, pour en faire baisser le prix, et permettre aux familles de se loger à des tarifs raisonnables. Il ne serait pas juste que ces aides publiques consacrées à la construction bénéficient à une seule famille, au détriment de toutes les autres... ».

Pour prolonger la loi Boutin datant de la présidence Sarkozy, le projet de loi ELAN prévoit de donner un coup d'accélérateur considérable à cette activité de vente des logements sociaux. L'objectif étant de passer de moins de 7 000 logements aujourd'hui, à 20 000 puis à 40 000... !

Et cela s'appliquerait sur toutes les communes, à Nanterre comme à Neuilly par exemple, où il manque encore cruellement de logements pour tous !

L'argument du Gouvernement est simple : il s'agit pour les organismes d'améliorer leurs finances qui viennent une nouvelle fois de se détériorer. Et de glisser sous le tapis les baisses continues des aides

publiques à la construction de logement. D'ailleurs, le ministre de la cohésion des territoires, Jacques Mézard, ne s'en cache pas lorsqu'il fait valoir que la cession d'un logement rapporte à l'organisme HLM des fonds propres **« lui permettant de financer la construction de deux à trois logements »**...

Le sujet est donc politique. Mais pas seulement... **« Cela pose des vrais soucis de gestion de notre parc, indique Véronique Monge. Si on veut vendre, ce sont prioritairement les logements neufs et en bon état qui partent en premier. Comment fait-on avec les autres ? Doit-on accepter un appauvrissement du peuplement de notre patrimoine ? »**. Or, les secteurs en politique de la ville qui souffrent le

plus, par exemple en région parisienne, sont ceux qui comptent une forte proportion de copropriétés dégradées. On a proposé à des familles parmi les moins pauvres d'acquérir leurs logements. Mais c'était sans compter sur les charges locatives, souvent exorbitantes, sur la taxe foncière, les dépenses de rénovation que les familles ne peuvent assumer, ...

« Une opération structurée et partagée comme la rénovation des tours Aillaud, par exemple, se pose d'une façon différente, conclut Marie-Claude Garel. Mais pas question pour le moment de dilapider le patrimoine social de l'Office qui doit demeurer un bien commun ». Sauf si la loi ELAN devait demain l'imposer aux bailleurs...



RÉSIDENTIALISATION KOMAROV

A quelques jours de l'été, la programmation de la mise en location des 4 parkings de la résidence s'achève, malgré quelques « résistances » parfois à quitter un emplacement sur lequel on avait pris l'habitude de se garer... et un acte de détérioration volontaire sur le système de fermeture du parking n° 4 qui a suscité le mécontentement légitime des utilisateurs. Tout rentre dans l'ordre au fur et à mesure et l'on peut qualifier cette amélioration de très positive dans le quotidien des locataires.



PARKING ZILINA

C'est un parking refait à neuf, avec des zones mieux identifiées, plus sûr avec la mise en place d'un système de vidéo surveillance que les locataires pourront visiter lors d'une opération porte ouverte organisée et animée par Marie-Claude GAREL au mois de septembre prochain.



TOURS AILLAUD : LA CONCERTATION SE POURSUIT



Le choix de l'équipe lauréate dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt des tours Aillaud (AMI) aura lieu à l'automne. En attendant, la concertation se poursuit dans le quartier du Parc, à l'initiative de la ville.

C'est ainsi que l'Office tiendra un stand lors d'une réunion publique le 4 juillet prochain. Il reviendra sur la série de réunions, organisée par Marie-Claude Garel et les équipes de l'Office, au mois de mars dernier.

Les équipes candidates seront présentes, et de premiers éléments du projet de renouvellement urbain seront également exposés.



PROVINCES-FRANÇAISES



Malgré les difficultés rencontrées par les locataires, le chantier avance et les espaces extérieurs aussi. Voici une photo un peu réjouissante du quartier.

GUIDE DES BONNES PRATIQUES OU COMMENT VIVRE MIEUX ENSEMBLE

Comment faire comprendre que tout le monde n'est pas fan du cinéma de minuit, pourquoi le voisin jette-t-il du pain par la fenêtre ? Ma voisine est certes élégante mais les talons aiguilles à la maison, c'est pas top... le bricolage le dimanche à 8 heures, c'est très pénible...

Autant de sujets qui préoccupent les gardiens, les gestionnaires du suivi-social qui sont souvent sommés de régler les nuisances et autres problèmes de voisinage.

Un groupe de travail composé de salariés du suivi-social, de la communication, des représentants d'amicales de locataires planchent activement sur le sujet pour élaborer un guide des bonnes pratiques. Au rythme où s'enchaînent les visites sur site, les réunions de travail, l'écriture et la présentation du projet aux membres du Conseil Central de Concertation Locative, les locataires devraient le découvrir à l'automne prochain.



OPÉRATION PIEDS DE TOMATE AUX TERRASSES DE L'UNIVERSITÉ

L'amicale CNL des Terrasses avait choisi de lier la fête des voisins au festival Ecozone organisé chaque année par la Municipalité. Dominique DERLOT, son Président a ainsi distribué plus de 700 plants de tomates pour le plus grand bonheur des habitants des Terrasses. Belle initiative à renouveler l'année prochaine à une plus grande échelle, peut-être ?



FÊTE DES VOISINS, VERSION PETIT-NANTERRE

La météo de ce vendredi 25 mai n'était pas au rendez-vous autour du centre Valérie Méot... mais cela n'a pas découragé les associations* et les habitants du quartier. Au programme, de plusieurs animations musicales, théâtrales, chorales...

La menace d'une pluie soudaine a amené les organisateurs à reporter les différents ateliers programmés dans le cadre du festival éco-zone au mois de juillet prochain. D'ailleurs, de nombreuses animations sportives et culturelles sont prévues dans le quartier. (programme).

Parmi les nombreuses associations et partenaires présents, citons Zy'va, Mozaïc, la Régie de quartier, Nadha, le Théâtre du bout du Monde et l'Office HLM...



Et cet été au Petit Nanterre...

A l'occasion la fête des voisins, le Théâtre du bout du Monde a proposé une animation festive, en prélude de l'été 2018 qui va se décliner au Petit Nanterre autour du thème "Au fil de l'eau".

Sur un texte de Jean Tardieu qui met en avant la relation entre l'Homme et la Nature En plaçant l'accent sur les thèmes suivants : réchauffement climatique, raréfaction des ressources naturelles toute l'équipe du Théâtre du bout du Monde mené par Philippe Guerin suscitera la réaction des habitants

« Je suis arbre, je suis terre et racines et le soleil roule autour de ma tête. »

« Ecouter le vent; recevoir le soleil. »

« Je suis un arbre, je bois la lumière et je me nourris rien qu'en étendant mes bras au soleil ! »...

Tout un programme à suivre au Petit-Nanterre

Le planning des visites d'automne

Comme chaque année, l'automne sera consacré aux visites organisées par Marie-Claude Garel et les équipes de l'Office pour préparer les Grands Travaux du budget 2019 de l'Office et pour rencontrer les locataires.

Voici le planning prévisionnel de ces visites :

• Jeudi 6 Septembre Zilina	9h30
• Jeudi 13 Septembre Rouget-de-Lisle/Komarov	9h00
• Jeudi 20 Septembre Centre-Ville	9h00
• Jeudi 27 Septembre Hôtel-de-Ville/Joliot-Curie	9h00
• Jeudi 4 Octobre Provinces-Françaises	9h00
• Jeudi 18 Octobre Berthelot	9h00
• Jeudi 8 Novembre Mont-Valérien 1	9h00
• Vendredi 9 Novembre Mont-Valérien 2	9h00
• Jeudi 15 Novembre Mont-Valérien 3	9h00
• Jeudi 29 Novembre Champs-Pierreux 1	9h00
• Vendredi 30 Novembre Champs-Pierreux 2	9h00
• Jeudi 6 Décembre Lorilleux/Fontenelles/Colombe	9h00
• Jeudi 12 Décembre Terrasses/Parc Nord	9h00

Les cheminements, lieux de rendez-vous, ... seront affinés ultérieurement : pour en savoir davantage, nous vous invitons à consulter régulièrement le site Internet de l'Office : www.omhlm-nanterre.fr

UNE EAU ADOUCIE À NANTERRE DÈS JUILLET 2018 !

C'est une initiative des élus du Syndicat des Eaux de la Presqu'île de Gennevilliers : à partir de cet été, l'eau du robinet sera nettement adoucie. C'est le fruit d'un investissement important et original du syndicat, au bénéfice de ses usagers

C'est bien connu par les locataires de l'Office : l'eau du robinet, naturellement calcaire, est considérée comme une « eau dure ».

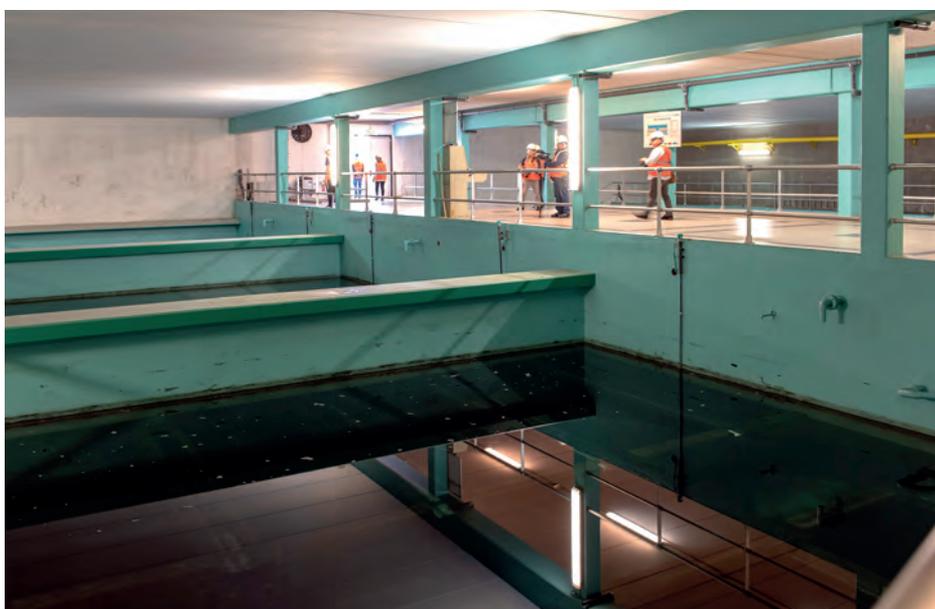
Lorsqu'il est trop présent dans l'eau, le calcaire génère des nuisances : les chaudières (ou chauffe-eau), les équipements électroménagers s'entartrent, ce qui provoque des surconsommations énergétiques et une usure prématurée. Les usagers recourent alors à des produits d'entretien spécifiques pour lutter contre le colmatage des robinets et les dépôts de tartre sur les parois de douche, les éviers, etc. Une eau trop calcaire peut également entraîner, à son contact, un assèchement de la peau.

Pour résorber les nuisances liées au calcaire et répondre aux attentes, une unité dite de « décarbonatation



collective » sera prochainement mise en service sur l'usine de production d'eau potable du Mont-Valérien. Une nouvelle technologie qui bouleversera notre quotidien...!

Une eau « décarbonatée » ou « moins dure » sera concrètement synonyme d'une peau moins agressée, d'appareils électroménagers moins entartés, d'une diminution de la consommation de savon, de shampoing et lessive, de linge de toilette moins rêche, d'entretien facilité, d'une durée de vie plus longue des systèmes de production d'eau chaude et de chauffage, qu'ils soient individuels ou collectifs. Sans compter une économie estimée par les responsables du syndicat à 150 € par an et par foyer... !



« CINÉ SOUS LES ÉTOILES ! » CET ÉTÉ À NANTERRE...

En partenariat avec le Cinéma Les Lumières, 5 séances de cinéma gratuites, en plein air auront lieu les vendredis à la tombée de la nuit. Elles se dérouleront sur l'esplanade Charles-de-Gaulle (RER A Nanterre-Préfecture), au kiosque de verdure. En cas de mauvais temps, la séance peut être reportée ou annulée. Se renseigner au 39 92 le jour même. Cinéma de plein air à 22h30



Vendredi 20/07 Patients

Se laver, s'habiller, marcher, jouer au basket, voici ce que Ben ne peut plus faire à son arrivée dans un centre de rééducation suite à un grave accident. En duo avec Mehdi Idir, Grand Corps Malade réussit un film à la fois drôle et émouvant, qui ne sombre jamais dans le pathos. Une leçon de vie.



Vendredi 27/07 Comme des Bêtes

La vie secrète que mènent nos animaux domestiques une fois que nous les laissons seuls à la maison pour partir au travail ou à l'école. Comme des Bêtes s'impose comme une comédie irrésistible en forme d'hommage bienvenu aux classiques américains des années 40-50. Savoureux...



Vendredi 03/08 Le Grand blond avec une chaussure noire

François Perrin, arrive à Orly avec aux pieds une chaussure jaune et l'autre noire. Une aubaine pour Perrache, adjoint du colonel Toulouse, chef d'un service secret, que ce jeune violoniste fantasque. Il le choisit, pour jouer à ses dépens, le rôle d'un redoutable espion international. La comédie culte avec Pierre Richard et Jean Rochefort !



Vendredi 10/08 La La Land (Vost)

Au cœur de Los Angeles, une actrice en devenir prénommée Mia sert des cafés entre deux auditions. De son côté, Sebastian, passionné de jazz, joue du piano dans des clubs miteux pour assurer sa subsistance. Tous deux sont bien loin de la vie rêvée à laquelle ils aspirent... La La Land est une merveille de cinéma qui renouvelle la comédie musicale en rendant hommage à ses pairs. Le cinéma, la musique, l'amour, la vie...



Vendredi 17/08 Valerian et la Cité des Mille Planètes (Vf)

Au 28^{ème} siècle, Valerian et Laureline forment une équipe d'agents spatio-temporels chargés de maintenir l'ordre dans les territoires humains. Décors baroques et effets spéciaux décoiffants, cette adaptation de la célèbre bande-dessinée Valerian offre un spectacle grandiose et rafraîchissant comme Luc Besson sait si bien le faire.

Cinéma en accès libre – esplanade Charles de Gaulle

En amont de chaque séance, présentation de saynettes de théâtre forum par des adolescents proposée par le Théâtre par le Bas.

APEROS MUSICAUX AGORA 2018

Judi 12 juillet à 19h
ALTAVOZ + Laurent Clouet

Judi 19 juillet à 19h
Tio Acoustique

Judi 26 juillet à 19h
Trio Bruno Le Tron – Franck Fagon – Laurent Cabané
Initium

NANTERRE PLAGE DU 19 JUILLET AU 19 AOUT



Pour davantage de précisions sur les activités d'été, rendez-vous sur le site de l'Office ou celui de la mairie de Nanterre www.nanterre.fr



Non à la loi ELAN : le logement est un droit pas une marchandise

Avec la loi ELAN (Évolution du Logement de l'Aménagement et du Numérique) : - réduction à 10% de la part de logements accessibles aux personnes handicapées, contre 100% actuellement, ce qui est une remise en cause très grave de la loi sur le handicap de 2005 ; - réexamen de la situation des locataires du parc HLM tous les 3ans : si votre composition familiale n'est plus conforme à la grandeur du logement, par ici la sortie ; - fusion des organismes HLM qui éloignera les prises de décision du territoire local et les offices seront déconnectés de la gestion quotidienne ; - et enfin, obligation pour les bailleurs de vendre des logements sociaux (de 8000 par an actuellement à 40 000). Peu de locataires pourront acheter au prix du marché, c'est la porte ouverte aux promoteurs immobiliers. Et cela fera encore moins de logements sociaux à louer.

Depuis son arrivée, E Macron et son gouvernement n'ont eu de cesse de s'attaquer aux ménages modestes par le biais du logement. Les locataires du parc social vont voir leurs résidences se dégrader faute de moyens et les files d'attente pour une HLM vont encore s'allonger.

La CNL lance une pétition (que vous trouverez sur le site de la CNL Nanterre) demandant le retrait de la loi ELAN. La CNL est toujours à vos côtés pour défendre les droits des locataires. Les élections ont lieu en novembre pour renouveler les représentants des locataires au conseil d'administration de l'office, nous vous appelons toutes et tous à voter pour les représentants de la CNL.

Confédération Nationale du Logement

Conseil Local de Nanterre

66, rue des Amandiers

92000 Nanterre

Tel : 01.47.21.60.99

06.95.09.84.95

Courriel : lacnl.nanterre@gmail.com

Site ; www.cnl-nanterre.com



Loi ELAN, les associations de locataires sous tutelle !

Le projet de loi ELAN (Évolution du logement, de l'aménagement et du numérique) adopté par l'Assemblée nationale aurait pu être l'occasion de redonner aux associations de locataires la liberté de représentation dont elle jouissait avant la loi injustement nommée « égalité et citoyenneté » du 27 janvier 2017.

Mais les amendements défendus brillamment par notre députée de Nanterre – Suresnes, Mme Isabelle FLORENNES et par le député de Seine-Saint-Denis, M. Jean-Christophe LAGARDE, ont été rejetés par les quelques députés présents dans l'hémicycle (66 sur 577) au motif qu'il pourrait exister un risque d'infiltration communautariste dans les associations de locataires indépendantes mais pas dans les associations agréées par le gouvernement.

Depuis plus de 35 ans, les élections des représentants des locataires dans les organismes de logements sociaux étaient ouvertes à toutes les associations œuvrant pour la défense des locataires. Aucun cas de dérive communautariste n'a jamais été signalé. Et d'un seul coup, un tel risque plane sur les logements sociaux qu'il faudrait restreindre la liberté des associations indépendantes au mépris de la Constitution.

Le risque de dérive communautaire, il faut le combattre par l'éducation, la lutte contre le chômage et le renforcement la mixité sociale et ethnique dans logement sociaux mais pas en s'attaquant à toutes ces milliers d'associations indépendantes et tous ces bénévoles qui se dévouent quotidiennement pour aider les locataires dans leurs démarches et la défense de leurs droits notamment à Nanterre.

Malgré ce bâillonnement de démocratie, l'UNLI Nanterre continue à être à votre disposition pour vous défendre et vous aider en toute indépendance !

D'ailleurs, l'UNLI Nanterre donne la parole aux locataires via l'enquête de satisfaction disponible sur ce lien : <http://unli-nanterre.fr/enquete-2018/>. RÉPONDEZ-Y NOMBREUX !

Un problème ? Une question ?

Un conseil ? Envie d'améliorer votre quotidien et votre quartier ?

Contactez l'UNLI Nanterre !

Nous contacter ou nous rencontrer :

Courrier : UNLI Nanterre

71 rue Henri Barbusse 92000 NANTERRE

Mail : contact@unli-nanterre.fr

Téléphone : 01 71 01 88 91

Portable : 06 26 29 56 68

La Maison des Locataires de Nanterre : 71 rue

Henri Barbusse 92000 NANTERRE

Horaires d'ouverture : du Lundi au Vendredi sur rendez-vous

et le Samedi de 10H à 13H en accès-libre

Site internet : www.unli-nanterre.fr



l'été à 
Nanterre



LA PLAGE

est ouverte !

Du mardi 17 juillet
au dimanche 19 août
2018

Du mardi au
vendredi de 12h à 20h
Le samedi de 13h à 21h
Le dimanche de 13h à 19h

Stade Gabriel-Péri
Entrées
136, avenue Joliot-Curie
ou 57, avenue de la Liberté

+ D'INFOS
AU **39 92** OU www.nanterre.fr


MAIRIE DE NANTERRE